

## **REGLEMENT DU JEU CONCOURS « NOUS SOMMES NOEL ! »**

### **Article 1**

La société OL Groupe, au capital de 14 155 304 euros dont le siège social est situé 350 avenue Jean Jaurès 69007 LYON, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le Numéro 421 577 495, organise un jeu concours qui se déroulera du mercredi 20 novembre 2013 à 00h00 au mardi 24 décembre 2013 à 23h59.

### **Article 2**

La participation à ce jeu est gratuite et ouverte à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice, et de toute personne impliquée dans la mise en œuvre du jeu, ainsi que leur famille proche (c'est-à-dire parents, frères et sœurs ou tout autre personne résidant dans le même foyer).

Le jeu « Un Noël d'exception » est constitué de 4 tirages au sort répartis sur 4 périodes. La participation à ce jeu concours se fait automatiquement :

**2.1** - Dans les points de vente « physique », à l'occasion de tout achat réalisé dans l'un des points de vente officiels de l'Olympique Lyonnais (voir la liste des points de vente ci-dessous) entre le 20 novembre 2013 à 00h00 et le 24 décembre 2013 à 23h59, et sur présentation d'une carte de fidélité OL (carte d'abonnement 2013/2014, carte de membre en cours de validité ou carte de fidélité)

**2.2** - Pour les achats en ligne, à l'occasion de tout achat réalisé sur l'un des sites officiels de l'Olympique Lyonnais (voir la liste des points de vente ci-dessous), sous réserve que les coordonnées de l'acheteur aient été communiquées à l'Olympique Lyonnais au moment de l'achat en ligne.

**2.3** - ou pour toute souscription et activation de la Carte de Fidélité gratuite de l'Olympique Lyonnais, disponible dans les Boutiques OL Store Gerland et Lyon Centre entre le 20 novembre 2013 à 00h00 et le 24 décembre 2013 à 23h59.

Les points de vente officiels de l'Olympique Lyonnais sont :

- La Boutique OL Store Lyon Centre : Angle rues Grolée et Jussieu 69002 Lyon
- La Boutique & Billetterie OL Store Lyon Gerland : 60, avenue Tony Garnier 69007 Lyon
- La boutique en ligne : <http://boutique.olweb.fr>
- La billetterie en ligne : <http://billetterie.olweb.fr>
- Le site <http://olweb.fr>.

La participation à ce jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

### Article 3 - Dotations

Le jeu concours est découpé en quatre périodes. Un lot est mis en jeu pour chacune des périodes (voir les conditions d'obtention des lots dans l'article 5).

Les périodes et lots associés sont les suivants :

- **Période N°1 : du 20 novembre 2013 à 00h00 au 29 novembre 2013 à 23h59**  
**« Expérience Vip sur OL/OM »**

Description du lot N°1 :

- Le gagnant, et la personne de son choix assisteront au match de ligue1 OL / OM du dimanche 15 décembre à 21h00 au stade de Gerland avec une accréditation et un planning très spécial.
- Ce lot comprend la visite des espaces affaires et la tribune de presse, visite du vestiaire avant le match, accès à l'échauffement d'avant match sur la pelouse, 2 maillots officiels de la saison 2013/2014, 2 places pour le match en Tribune avec un accès cocktail en avant-match, à la mi-temps et en après match pour deux personnes.
- Valeur du lot N°1 : 860 € TTC.

- **Période N°2 : du 30 novembre 2013 à 00h00 au 8 décembre 2013 à 23h59**  
**« Expérience Vip sur OL/Monaco »**

Description du lot N°2 :

- Le gagnant, et la personne de son choix assisteront au match de ligue1 OL / Monaco du 15 mars date et horaire à confirmer au stade de Gerland avec une accréditation et un planning très spécial.
- Ce lot comprend la visite des espaces affaires et la tribune de presse, visite du vestiaire avant le match, accès à l'échauffement d'avant match sur la pelouse, 2 maillots officiels de la saison 2013/2014, 2 places pour le match en Tribune avec un accès cocktail en avant-match, à la mi-temps et en après match pour deux personnes.
- Valeur du lot N°1 : 860 € TTC.

- **Période N°3 : du 9 décembre 2013 à 00h00 au 16 décembre 2013 à 23h59**  
**« Expérience Vip sur OL/ASE »**

Description du lot N°3 :

- Le gagnant, et la personne de son choix assisteront au match de ligue1 OL / ASSE du 29 mars date et horaire à confirmer au stade de Gerland avec une accréditation et un planning très spécial.
- Ce lot comprend la visite des espaces affaires et la tribune de presse, visite du vestiaire avant le match, accès à l'échauffement d'avant match sur la pelouse, 2 maillots officiels de la saison 2013/2014, 2 places pour le match en Tribune avec un accès cocktail en avant-match, à la mi-temps et en après match pour deux personnes.
- Valeur du lot N°1 : 860 € TTC.

- **Période N°4 : du 17 décembre 2013 à 00h00 au 24 décembre 2013 à 23h59**  
**« Expérience Vip sur OL/ASE »**

Description du lot N°4 :

- Le gagnant, et la personne de son choix assisteront au match de ligue1 OL / PSG du 12 avril date et horaire à confirmer au stade de Gerland avec une accréditation et un planning très spécial.
- Ce lot comprend la visite des espaces affaires et la tribune de presse, visite du vestiaire avant le match, accès à l'échauffement d'avant match sur la pelouse, 2 maillots officiels de la saison

2013/2014, 2 places pour le match en Tribune avec un accès cocktail en avant-match, à la mi-temps et en après match pour deux personnes.

- Valeur du lot N°1 : 860 € TTC.

Les lots sont ni cessibles, ni remboursables.

#### **Article 4 – Tirages au sort**

Les tirages au sort seront effectués par la société organisatrice :

- **Le lundi 2 décembre 2013 (entre 10 heures et 16 heures) pour le lot n°1** parmi l'ensemble des achats effectués dans l'un des points de vente officiels de l'Olympique Lyonnais ou activations de la carte de fidélité, entre du 20 novembre 2013 à 00h00 au 29 novembre 2013 à 23h59.
- **Le lundi 9 décembre 2013 (entre 10 heures et 16 heures) pour le lot n°2** parmi l'ensemble des achats effectués dans l'un des points de vente officiels de l'Olympique Lyonnais ou activations de la carte de fidélité, entre du 30 novembre 2013 à 00h00 au 8 décembre 2013 à 23h59.
- **Le mardi 17 décembre 2013 (entre 10 heures et 16 heures) pour le lot n°3** parmi l'ensemble des achats effectués dans l'un des points de vente officiels de l'Olympique Lyonnais ou activations de la carte de fidélité, du samedi 8 décembre 2012 à 00h00 au dimanche 16 décembre 2012 à 23h59.
- **Le jeudi 26 décembre 2013 (entre 10 heures et 16 heures) pour le lot n°4** parmi l'ensemble des achats effectués dans l'un des points de vente officiels de l'Olympique Lyonnais ou activations de la carte de fidélité, du 17 décembre 2013 à 00h00 au 24 décembre 2013 à 23h59

#### **Article 5 – Conditions d'obtention des lots**

Pour pouvoir bénéficier de son lot, le gagnant doit impérativement :

- Etre joignable par téléphone, le jour du tirage au sort, au numéro indiqué lors de son achat.
- Etre majeur et résider en France Métropolitaine.

Pour l'ensemble des lots, le gagnant et la personne qui l'accompagnera devront impérativement être disponibles le jour du match concerné (les dates et horaires définitifs des matchs seront communiqués au plus tard 3 semaines avant la rencontre).

Faute par le gagnant de remplir ces conditions, un nouveau tirage au sort aura immédiatement lieu afin d'attribuer le lot à une personne remplissant les conditions détaillées ci-dessus.

Les dotations ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangées ni faire l'objet d'un versement de la valeur en espèces à la demande du gagnant. La société organisatrice se réserve le droit de modifier les dotations par des produits de valeurs égales ou supérieures en cas d'indisponibilité des dites dotations, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée.

#### **Article 6**

Les gagnants autorisent la société organisatrice à utiliser leur nom, lieu de résidence, témoignages écrits ou sonores et images animées ou non, à des fins promotionnelles, sans que cette utilisation ouvre d'autres droits que le prix gagné.

## Article 7

Le présent règlement est déposé chez

SCP BERGEON & BONNAND  
Huissier de Justice Associés  
30 rue Victor Hugo  
69002 Lyon

Le règlement peut être obtenu sur simple demande écrite en indiquant ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse) à l'adresse suivante :

OL Groupe – jeu Concours « Nous sommes Noël »  
350, avenue Jean Jaurès  
69361 Lyon cedex 7

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs de ces articles sera exclu du jeu et/ou privé de ses gains. En cas de fausse déclaration, les Participants s'excluent d'eux-mêmes.

## Article 8 – Remboursement des frais de connexion

**8.1 - Conditions de remboursement.** Pour les participants accédant au concours par Internet, conformément à la possibilité prévue à l'article 2 du présent règlement, les coûts de connexion engagés seront remboursés par l'organisateur du jeu. Néanmoins, dès lors qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, les participants sont informés que tout accès au jeu-concours s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL, Fibre optique,...) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, au motif que l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans cette hypothèse contracté par l'internaute pour son usage global d'Internet et que le fait pour le participant de se connecter au site Internet de la Société organisatrice et de participer au jeu-concours ne lui occasionne aucun frais supplémentaire.

**8.2 - Modalités de remboursement.** Pour faciliter le traitement des demandes de remboursement, une seule demande récapitulative par participant est acceptée, ladite demande pouvant inclure l'ensemble des frais de participation exposés pour la participation au jeu-concours au cours du mois écoulé. Les demandes de remboursement devront être adressées au plus tard 3 (trois) mois après la réception par le participant de sa facture de connexion à Internet (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante: OL Groupe - Jeu Concours « Noël d'exception » - 350, avenue Jean Jaurès - 69361 Lyon cedex 7.

Toute demande de remboursement doit obligatoirement contenir les informations suivantes : le nom du jeu, l'adresse e-mail par laquelle le participant a participé au présent jeu-concours, le nom du fournisseur d'accès à Internet et une copie de la facture détaillée du fournisseur d'accès à Internet par lequel la connexion a été effectuée et mentionnant le nom de l'abonné.

Le montant remboursé sera calculé sur la base d'une estimation forfaitaire à partir d'un temps de connexion Internet suffisant de 10 (dix) minutes pour participer.

Le coût de la facture détaillée pourra également être remboursé sur présentation des justificatifs si celle-ci n'est pas délivrée gratuitement par l'opérateur de télécommunication. Enfin, les frais postaux engagés pour la demande de remboursement seront remboursés sur la base d'un timbre au tarif lent en vigueur à la date de dépôt du présent règlement.

## Article 9

Les informations nominatives recueillies par la société organisatrice OL Groupe dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 06/08/2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Tout participant au jeu dispose d'un droit individuel d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Ces demandes s'exercent par courrier électronique à l'adresse [cil@olympiquelyonnais.com](mailto:cil@olympiquelyonnais.com) ou par courrier postal auprès du correspondant Informatique et libertés de l'Olympique Lyonnais Groupe, 350 avenue Jean-Jaurès, 69361 Lyon cedex 07,

Sous réserve de leur consentement explicite, ou selon les cas, à défaut d'opposition de leur part les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par la société organisatrice et/ou ses partenaires afin de mieux les servir et de les informer de leur nouveaux produits et offres.

Fait à LYON, le 20 novembre 2013